



Basly

Bulletin municipal

Janvier 2013

PAYSAGISTE
Bruno HEBERT

Entretien et création d'espaces verts
Elagage – Abattage

5 Route de Courseulles
14610 BASLY
Tél. : **02.31.80.00.83**

Couverture – Zinguerie – Ramonage
Neuf et Rénovation – Démoussage

Entreprise PESNELLE

17 Rue Talbot
14610 BASLY
Tél. : **02.31.80.08.40**
Fax : **02.31.80.64.19**
Mail : **ent.pesnelle@wanadoo.fr**

Récupération de ferraille – Voitures et épaves
Dépannage 24/24

HUET Olivier

7 Rue Talbot
14610 BASLY
Tél. : **02.31.80.36.84**
02.31.80.98.77
06.84.22.04.30

SANICLIM

Plomberie – Dépannage
Chauffage (mazout – gaz)
Installation Salle de bains

34 Rue de Caen
14440 CRESSERONS
Tél. : **02.31.80.07.50**

Boulangerie – Pâtisserie

M. Mme DESOBEAUX

Ouvert tous les jours sauf le mardi

3 Route de Saint Aubin
14610 BASLY
Tél. / Fax : **02.31.80.08.15**

LEPETIT
électricité

Installation - Dépannage

17b Rue du Bac du Port
14610 BASLY
Tél. : **02.31.08.49.40**
Fax : **02.31.08.49.60**

GUIDON Sylvain

Peinture – Ravalement
Revêtement murs et sols – Travaux neufs
Rénovation - Petits travaux d'entretien

Mail : **sylvain-guidon@club-internet.fr**
17 Route de Fontaine Henry
14610 BASLY
Tél. : **02.31.08.44.70**
06.22.33.96.99

SECRET DE COIFFURE

Coiffure mixte
Emilie Vesleau

Route de Thaon
14610 BASLY
Tél. : **02.31.43.60.75**



Chers concitoyens,

Je salue la mémoire de ceux qui nous ont quitté au cours de l'année 2012. Personnes honorables et appréciées dans la commune. Je tiens à présenter mes sincères condoléances aux familles endeuillées et à leur faire part de mon indéfectible soutien.

En ce début 2013, il est important de faire le bilan des avancées et activités entreprises sur la commune au cours de l'année 2012.

Travaux de voirie

M. Penvern, adjoint aux travaux et moi-même, avons proposé (avec l'accord du conseil municipal) et supervisé l'effacement du réseau électrique route de Saint Aubin et d'une partie de la rue Talbot (vieux Basly) pour un passage en souterrain, ainsi que la réalisation de deux traversées de routes (route de Saint-Aubin, rue Talbot et du Bac du Port) en prévision du remplacement des tuyaux d'eau potable.

Cimetière

Les changements d'habitudes m'ont amené à reconsidérer (avec l'accord du conseil municipal) le dessin du cimetière. Il se compose à ce jour : de l'emplacement d'un columbarium (existant), s'y ajoute maintenant, un jardin du souvenir avec la pose d'une flamme en granit et un aménagement l'entourant pour y épandre les cendres. Les travaux ont été effectués par les employés communaux. J'ai fait également le recensement des places disponibles pour installer des caveaux à urnes.

Cantine scolaire

Installée en une journée, elle subit malheureusement la nonchalance et le manque de réactivité de l'entreprise que l'architecte et moi-même relançons à chaque ralentissement. Je souhaite en donner les clés aux responsables à la fin des vacances de février. Cet ouvrage est autofinancé par la commune.

Les gens du voyage

Comme moi, vous avez été surpris et choqués par l'invasion du terrain de sports par les gens du voyage. Préfecture, gendarmerie alertées, j'ai constaté que Justice et Etat ne me donnaient aucun pouvoir pour retrouver notre tranquillité. Les habitants et moi-même avons donc du «faire avec». Dans l'ensemble, il n'y a pas eu d'incivilité, bien qu'un conseiller à son retour de vacances m'ait signalé un vol de serviette de bains. Je ne peux que l'entendre, la personne lésée ne m'ayant pas contacté.

Communication

M. Legrand, adjoint chapote cette commission, composée de moi-même et de plusieurs conseillers, comme vous avez pu le constater les infos vous étaient données au fur et à mesure des événements (cantine, manifestations dans la commune) par site, boîtes à lettres ou les panneaux affichages facilitant également la communication entre habitants.

Incivilités

Cette année encore, bien que la commune soit paisible pour bon nombre d'entre vous et c'en est fort heureux, il n'en a pas été de même pour certains habitants. A de nombreuses reprises, j'ai fait intervenir la gendarmerie de jour comme au beau milieu de la nuit, voire fin de nuit, à chaque plainte d'habitants. Les procédures sont en cours.

2013

Les travaux réalisés en 2012 ainsi que ceux prévus pour 2013, n'entraîneront aucune augmentation d'impôts venant de la commune. La commune n'est pas endettée, ses finances sont saines. J'ai dû écarter des projets proposés par certains conseillers, projets non prioritaires et légers qui entraîneraient la commune dans des dépenses farfelues et non indispensables. Contrairement à la gestion impartiale et objective qui prônait jusqu'à lors au sein du conseil, je n'ai pu éviter durant l'été un vote favorable au dépassement d'un devis de 900 €, le conseil municipal ayant choisi un artisan local plutôt que le moins disant. Je trouve bien léger la façon qu'ont certains

conseillers de jouer avec les finances et vos impôts. Je souhaite dans l'avenir que certains ne se laissent pas aller à des dérapages. Si cela devait se reproduire, je traduirai ces actes de conflits d'intérêts. C'est pourquoi je vais rappeler aux conseillers absents des réunions de conseil, de donner procuration afin de ne plus être mis devant le fait accompli et faire payer aux habitants, des factures que je me dois en tant que Maire d'alléger au maximum. Etre élus n'est pas insignifiant et ce n'est pas la présence de trois heures par mois en réunion de conseil qui font le sérieux des conseillers comme je le déplore chaque année. Etre conseiller ce n'est pas une ligne de plus sur une carte de visite, c'est un emploi à plein temps au service des habitants qui nous ont élus.

Prévisions 2013

Accessibilité des bâtiments communaux aux handicapés. Travaux obligatoires et réalisés avant janvier 2015.
Lancer la réflexion sur de nouveaux projets d'effacement de réseaux électriques – Ligne 20 000 volts (souterraine) entre la station d'épuration et le transformateur rue du Rocreux afin de créer une ligne de secours en cas de panne électrique sur la commune - Agrandissement et mise aux normes de la mairie - Protection des mares – Réfection par le Conseil Général de la chaussée de la route de Saint Aubin.

Certains travaux depuis quatre ans n'ont pas encore vu le jour, barrières de protections avec des jardinières pour certaines sur les trottoirs (où c'est possible) dans la rue principale de la commune. Mise en place de parterres de fleurs dans les endroits propices de la commune. Une sortie communale s'est déroulée en début de mandat avec la commission chargée du projet et moi-même. Seul deux parterres et deux rangs de jachères ont vu le jour à ma demande.

Les gens du voyage

Vaste sujet sur lequel je vais tenter de vous apporter quelques éclaircissements et vous narrer le dernier rebondissement. Le projet d'une aire de grand passage (100 caravanes) est actuellement d'actualité. En effet, la CdC a choisi, moi je dirai a «imposé» un terrain aux limites de Basly et de Béný sur Mer, terrain de bonne terre agricole. Quatre sites étaient retenus, Bernières et Haut de Bernières, Douvres et Basly. Mme la Maire de Bernières est prête à accueillir les gens du voyage sur le terrain du Haut (carrefour de Douvres/Reviens/Bernières). Les nombre de propriétaires de ce terrain étant conséquent, la CdC s'est retournée vers Basly. C'est sans compter sur la résistance de notre commune et de ses habitants. A la suite de ce choix trop facile et en accord avec le conseil municipal, une pétition contre ce projet arbitraire a été ouverte en mairie. De nombreux habitants se sont déplacés. La pétition compte 300 signatures environ.

Rebondissement, nous ne sommes toujours trahis que par les nôtres paraît-il ? C'est le cas. L'ancien maire de la commune, n'a pas eu de meilleure idée que d'envoyer un courrier au Préfet dans lequel il indique un terrain pour les gens du voyage sortie de Basly vers Thaon (carrefour de Colomby/Thaon-Fontaine Henry), donc encore plus près des habitations. Ce terrain caillouteux serait pour lui, plus approprié. Heureusement (je l'espère) il est situé aux abords de la zone protégée «Natura 2000».

Ce courrier ne va pas dans le sens souhaité par les habitants de la commune, pire il cautionne la décision de la CdC. La «bataille» ne fait que commencer, ce sont d'alliés dont nous avons besoin, pas de bâtons dans les roues. Il faut faire échec à ce projet.

J'ai fait parvenir ce courrier dès réception en mairie à tous les conseillers. Seuls MM. Marie, Penvern, Legrand et Bergman m'ont contacté. Nous restons vigilants quant au développement et décisions à venir de ce projet.

Actualités

Jusqu'au 16 février 2013, Mme Blayo et Mme Gadbois seront chargées du recensement de la population de notre commune, coordonnées par Mme Beaulieu (secrétaire de mairie). Je vous demande de leur réserver un bon accueil, ce dont je ne doute pas.

Je tiens à remercier les associations qui animent le village, les bénévoles de la bibliothèque qui assurent le dynamisme et le bon fonctionnement de celle-ci, les personnels de la commune et du syndicat scolaire pour le sérieux de leur travail.

Le conseil municipal et moi-même tenons à féliciter Antoine, notre jeune employé communal, qui par ses efforts, son assiduité et son sérieux a été reçu à son concours d'adjoint technique 1^{ère} classe. Son désir de réussir ne peut que le tirer vers le haut.

Je vous présente ainsi que mon conseil municipal, tous mes meilleurs vœux pour l'année 2013.

Le Maire

Yves GAUQUELIN

APPELS D'URGENCES

S.A.M.U. : 15	SAPEURS-POMPIERS : 18 Portable : 112
C.H.U. : 02 31 06 31 06	C.H.R. : 02 31 27 27 27
Allo Enfance Maltraitée : 119 ou 0 800 05 41 41	EDF dépannage électricité : 09 726 750 14
GENDARMERIE : 17 Douvres : 02 31 08 35 73 1 avenue des Hautes Devises Horaire : 8H00 à 12H00 / 14H00 à 19H00	Centre ANTI-POISON ROUEN : 02 35 88 44 00 RENNES : 02 99 59 22 22

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Bureau de POSTE Thaon : 02 31 80 00 19	PHARMACIE DE GARDE N° Audiotel: 32 37 Accessible 24h/24h	METEO France Carpiquet : 08 36 68 02 14
TRESOR PUBLIC Courseulles-sur-Mer : 02 31 37 46 32	PRESBYTERE Douvres-la-Délivrande : 02 31 97 54 82	DECHETERIE Cœur de Nacre : 02 31 97 43 32
<u>DENTISTES</u> Courseulles-sur-Mer Carre 02 31 97 66 49 Duncombe 02 31 37 43 80 Le Louedec 02 31 37 99 50 Troisemaine 02 31 37 99 50 Douvres-la-Délivrande Bessac 02 31 37 93 82 Glatz 02 31 73 04 35 Patriarche 02 31 37 50 55 Mathieu Delmotte 02 31 44 34 00 Thaon Villedieu 02 31 80 31 30 <u>DERMATOLOGUE</u> Douvres-la-Délivrande Dechaufour 02 31 37 94 12 <u>INFIRMIERS</u> Courseulles-sur-Mer Frérot 02 31 37 93 38 Blaizot 02 31 37 77 12 Brossillon 02 31 37 48 88 Higoneng 02 31 37 48 88 Le Boucher 02 31 37 93 38 Le Barbanchon 02 31 37 93 38 Lesueur 02 31 37 77 12 Miroux 02 31 37 93 38	<u>INFIRMIERS (suite)</u> Douvres-la-Délivrande Boisnard 02 31 37 14 00 Cardin 09 71 20 98 26 Dechauffour 02 31 37 31 62 De Sousa 02 31 37 14 00 Legrix 02 31 37 14 00 Mayé 02 31 37 31 62 Richier 02 31 37 14 00 Tassé 02 31 37 31 62 Mathieu Berceron 02 31 44 16 32 De Barros 02 31 44 16 32 Thaon Pelletier 02 31 80 35 32 <u>KINESITHERAPEUTES</u> Courseulles-sur-Mer Guinhut 02 31 37 80 27 Lamarre 02 31 37 80 27 Noël 02 31 37 80 27 Rougereau 02 31 37 80 27 Douvres-la-Délivrande Chereul 02 31 37 33 50 Duval 02 31 37 29 92 Lepage-Dufour 02 31 37 96 71 Maymaud 02 31 37 29 92 Pardillos 02 31 37 29 92 Mathieu Jacqueline 02 31 95 86 70 Pimont 02 31 95 86 70 Thaon Delmaire 02 31 80 09 20	<u>MEDECINS</u> Courseulles-sur-Mer Geslain 02 31 37 45 24 Grenier 02 31 37 45 14 L'honneur 02 31 37 45 14 Lair 02 31 37 45 14 Marmontel 02 31 37 45 24 Tanné 02 31 37 45 14 Douvres-la-Délivrande Delforge 02 31 37 30 62 Dupuy 02 31 37 30 62 Gautier 02 31 37 78 11 Lebailly 02 31 37 30 62 Lemerre 02 31 37 30 62 Malhère 02 31 37 30 62 Mantoulet 02 31 37 57 57 Mathieu Gillot 02 31 47 17 76 Granger 02 31 95 29 09 Thaon Maillol 02 31 80 34 44 <u>PHARMACIES</u> Courseulles-sur-Mer Gazengel-Marmontel 02 31 37 48 17 Marette 02 31 37 45 10 Douvres-la-Délivrande Rouault-Muller 02 31 37 21 76 Tailpied-Hardy 02 31 37 29 60 Mathieu De La Gloriette 02 31 44 17 79 Thaon Saussereau 02 31 80 01 88

Voeux du maire



Samedi 12 janvier, à la salle André Vauvert, Yves Gauquelin, maire, a présenté ses vœux pour la nouvelle année en présence, des maires et adjoints ou conseillers de la communauté de communes « Cœur de Nacre », le représentant de la gendarmerie, les maires et adjoints des communes voisines, les membres du conseil municipal et du CCAS de Basly, le personnel communal, le personnel scolaire, les commerçants et artisans, les représentants des associations, les nouveaux habitants et le représentant de la gendarmerie.

Bibliothèque



La bibliothèque du village compte actuellement 97 adhérents dont 55 enfants et 42 adultes qui peuvent venir emprunter un des 1575 ouvrages du stock permanent (1404 livres pour les jeunes et 171 pour les adultes) ou l'un des 880 livres de la bibliothèque de prêt. L'achat pour l'année 2012 est de 155 livres (bandes dessinées, documentaires et romans). Dons d'une centaine de livres par des particuliers (livres qui doivent être en très bon état).

Les bénévoles : Mme LHERMITTE Marie-Claude, Mme PLANCHON Françoise, et Mme COMBE Sylvie accueillent les lecteurs :

LES MERCREDIS ET VENDREDIS DE 16H30 18H30

Recensement

Le recensement de la population se déroulera du **17 janvier au 16 février**.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur à votre domicile.

Elle sera munie d'une carte officielle avec photo, signée par le maire et cette personne est tenue au secret professionnel.

Les 2 agents recenseurs sont **Mme BLAYO et Mme GADBOIS**.

Je vous remercie de leur réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et **obligatoire**.

Le recensement à BASLY est ordonné par l'INSEE. Il se fait sous la responsabilité du Maire et il est coordonné par **Mme BEAULIEU** à la mairie (joignable de préférence le mercredi matin).

INFORMATIONS GENERALES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Christine POSMYOUCK
Yvonne BEAULIEU
Téléphone Télécopie : 02 31 80 07 25
e-mail : mairie.basly@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert :
Mardi, mercredi et samedi de
9 h 00 à 12 h 00

M. le Maire et MM. Les Adjointes sont à votre disposition sur rendez-vous.

FORMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la Commune est invité à se faire connaître en Mairie et à communiquer nom et âge des enfants, dès son installation.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes français garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent leur seizième anniversaire.

BIBLIOTHEQUE

(ouverte à tous)
Ecole Primaire
Mercredi et vendredi de 16 h 30 à 18 h 30

CANTINE

Téléphone Répondeur : 02 31 80 91 82
Ou SIVOS : 02 31 80 54 25

GARDERIE

Salle de motricité (ancienne salle polyvalente)
De 7 h 30 à 9 h00 et de 16 h 30 à 18 h 30

NOUVEAUX HORAIRES D OUVERTURE POUR LA DECHETERIE de SAINT AUBIN SUR MER ET LUC SUR MER

Voir en annexe la page C.D.C. Cœur de Nacre

ETAT CIVIL

Naissances :

AMAR Florian, le 22 août 2012
BARBU Louis, le 12 décembre 2012
BOURDON Mathis, le 13 mars 2012
BOURGOIN CHRETIEN Anna-Maë, le 25 février 2012
BURTIN Annaëlle, le 08 mars 2012
DESESSARD Gabriel, le 15 février 2012
MONTAILLIE Téo, le 24 septembre 2012
MOURAUD Alice, le 21 août 2012
PATEREK Axel, le 22 novembre 2012
PEREIRA Baptiste, le 18 octobre 2012

Mariages :

GAUQUELIN Guillaume et PALAZIN Marianne, 21 juillet
MAILLARD Mathias et GASNOT Virginie, 1^{er} septembre
MORETTI Frédéric et LEVAL Corinne, 24 novembre

Décès

BELLET Berthe le 25 mai 2012

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013

Sous la responsabilité du Maire

Du 17 JANVIER AU 16 FEVRIER

Assuré par Mmes.BLAYO et GADBOIS
Coordonné par Mme.BEAULIEU
(joignable en mairie de préférence le mercredi matin)

Participation essentielle et obligatoire

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

Tous les mercredis
Du 20 mars au 11 décembre 2013
Collecte assurée les jours fériés

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le mardi avec les sacs jaunes
Collecte assurée les jours fériés

ENCOMBRANTS

04 Avril 2013 - 03 Octobre 2013

Travaux

COMPTE-RENDU D'ACTIVITES ETUDES ET TRAVAUX (COMMUNE DE BASLY)

A. ETUDES

I - GUICHET UNIQUE

(application de la réforme anti-endommagements le 1^{er} juillet 2012)

A ce jour, en France, plus de 100 000 dommages surviennent lors de travaux à proximité des réseaux, dont plus de 6 000 endommagements de canalisation de distribution de gaz. Les explosions, les fuites enflammées ou la formation de poches de gaz ont causé de nombreux décès et d'importants dommages aux biens.

Dans ce contexte, l'Etat a mis en place un plan anti-endommagement afin d'avoir connaissance de l'ensemble des réseaux et éviter ces catastrophes, en réformant la réglementation. La refonte du décret actuel du 14/10/1991 préconise la responsabilité de tous les acteurs, notamment celle du maître d'ouvrage (Commune, particuliers ou déclarants de travaux)

La mise en œuvre des dispositifs pour la protection des tiers et des biens impose la déclaration de travaux et la consultation par l'intermédiaire du GUICHET UNIQUE (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr).

En application de ces nouveaux textes, le 1^{er} juillet 2012, les maîtres d'ouvrages (déclarants de travaux) ont l'obligation de faire une déclaration de travaux (DT) et les entreprises, chargées des travaux, une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT). Les demandes sont établies sur des formulaires CERFA regroupant les 2 déclarations et mis à disposition sur le site (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr).

Les exploitants des réseaux situés dans la zone de travaux sont tenus de répondre aux DT/DICT avec des récépissés sous 9 jours ou 15 jours si la DT est transmise sous forme non dématérialisée. Ils doivent mentionner la classe de précision des plans de leurs réseaux.

La Commune de BASLY est concernée à plusieurs titres :

- ✓ En tant que maître d'ouvrage ou responsable de projet
- ✓ En tant qu'exploitant de réseau (réseau d'eaux pluviales ⇨ environ 5 km)
- ✓ En tant qu'exécutant de travaux (personnel communal chargé des travaux).

Tout particulier est également concerné surtout pour des travaux touchant le domaine public - d'où le réflexe de consulter le guichet unique (www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr).

Pour répondre à cette réforme anti-endommagements du 1^{er} juillet 2012, la Mairie de BASLY se fait aider par un prestataire extérieur DICT.fr

II - L'ACCESSIBILITE

PLAN DE MISE A ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES BATIMENTS DE LA COMMUNE DE BASLY

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose de nouvelles obligations en matière d'accessibilité

Cette loi redéfinit tout d'abord la notion de handicap qu'elle étend à toutes les limitations d'activité ou restrictions de participation à la vie en société subies dans son environnement par une personne en raison d'altérations diverses. La finalité de cette loi est de prendre en compte tous les types de handicap de manière égalitaire. Elle insiste sur l'importance de la continuité de la chaîne des déplacements.

Qui est concerné ?

- 1 européen sur 10 est en situation de handicap
- En France, 39 % des personnes se déclarent être affectées d'une déficience, 7 % sont titulaires d'un taux d'incapacité et 12 % ont recours à des aides techniques.

Cadre législatif et réglementaire

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité progressive (**sous 10 ans**) du cadre bâti, voirie et espaces publics.

L'accessibilité du cadre bâti porte non seulement sur les ERP (établissements recevant du public) mais également sur lieux de travail, le logement et la voirie.

Les ERP de la Commune de BASLY sont généralement classés dans la 5^{ème} catégorie (l'effectif du public est inférieur au seuil fixé pour chaque type d'exploitation).

Situation de BASLY

La compétence Accessibilités relève de la Commune de BASLY qui doit être un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Ce plan fixe, notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la Commune.

De même, les ERP doivent être diagnostiquées pour analyser l'accessibilité des personnes handicapées.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a missionné un cabinet d'études (ABL DIAGNOSTICS) qui a établi un rapport d'audit d'accessibilité **des ERP** (Salle du Temps de Vivre, Groupe scolaire - Mairie - Eglise - Bibliothèque), **des installations existantes ouvertes au public** (terrain de boules rue Talbot, mare route de Caen, mare place de l'Eglise, cabine téléphonique place de l'Eglise, terrain de boules du stade, terrain de tennis, stade et équipements, containers face calvaire, cimetière protestant) **et de la voirie**.

Ce rapport préconise des travaux d'aménagement et de mise en conformité qui représentent un coût conséquent pour le budget de la Commune de BASLY;

Un plan pluriannuel de réalisation de ces travaux devra être mise en place pour échelonner les dépenses dans le temps.

B. TRAVAUX

EFFACEMENT DES RESEAUX "ROUTE DE ST-AUBIN" (RD 215) – RUE TALBOT (1^{ERE} TRANCHE)

Comme chacun a pu s'en apercevoir, les réseaux aériens de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication de la route de St-Aubin, de la rue Talbot (jusqu'à la rue du Bac du Port et la route de Caen (tronçon route de St-Aubin vers Caen) ont été mis en souterrain.

Ces travaux, sous maîtrise d'œuvre SDEC Energie, représentent un coût de 202 688 € TTC. La participation de la Commune de BASLY s'élève à 81 470 €. Le Conseil Municipal a pris l'option d'un remboursement étalé à SDEC Energie sur une période de 12 ans, soit 8 934 €/par an comprenant le capital et les intérêts.

Ces travaux, effectués par l'entreprise GARCZINSKY TRAPLOIR, représentent une 1^{ère} tranche (**tranche 1**) d'effacement de réseaux aériens, a été réalisé dans le secteur. Celle-ci a été mise en œuvre prioritairement afin de pouvoir réaliser un revêtement général en enrobés sur la route de St-Aubin.

Le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable a également anticipé des travaux sur le réseau d'eau potable (travaux réalisés par la CISE) route de St-Aubin et rue Talbot, à notre demande, pour permettre au Conseil Général du Calvados de programmer ce nouveau revêtement sur la route de St-Aubin, vraisemblablement courant second semestre 2013 (si leur budget le permet).

Comme indiqué ci-dessus, deux autres tranches de travaux d'effacement de réseaux aériens sont envisagés. Une tranche (**tranche 2**) comprenant les réseaux aériens de la rue du Bac du Port en intégralité et de la placette route de Douvres – rue du Bac du Port, et une tranche (**tranche 3**) comprenant les réseaux de la rue Talbot (entre la rue du Bac du Port et la route de Douvres), et route de Douvres, en partie.

Ces travaux seront programmés suivant les possibilités de financement de la Commune.

ROUTE DE THAON (RD 83) – Réalisation d'un caniveau

Lors de fortes précipitations, la route de Thaon se trouvait régulièrement inondée, occasionnant ainsi une circulation dangereuse pour les usagers. Le tuyau d'évacuation des eaux de surface étant peu efficace, du fait d'un problème de niveau, il a été décidé, après accord du Conseil Général, de poser un caniveau de type autoroutier complété par des dispositifs de signalisation.

L'entreprise LETELLIER de Douvres a réalisé ces travaux pour un coût de 6 460 €, subventionnés à hauteur de 2 195 € par le Conseil Général. Les panneaux de signalisation ont été posés par les agents communaux.

L'entreprise LETELLIER a également effectué la mise à niveau de trois bouches d'absorption des eaux de surface (2 → route de Courseulles, 1 → route de Douvres).

IMPASSE EMMANUEL (réfection du trottoir)

5 arbres ont été abattus et non remplacés car leurs racines détruisaient le trottoir et les bordures.

Après abattage des arbres par les agents communaux, le trottoir a été réfectionné par l'entreprise PAIX DE CŒUR de Cambes en Plaine pour un montant de 2 809 € TTC (y compris la reprise de 2 caniveaux dans l'impasse du Canada).

NETTOYAGE RESEAUX D'EAUX PLUVIALES

La Société EAUX DE NORMANDIE est intervenue pour nettoyer avec l'hydro cureuse 2 canalisations d'eaux pluviales chargées de boues, face à la Mairie et face à la boulangerie.

SIART

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT de la REGION de THAON

Organisation

Pour rappel, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de THAON exerce la compétence « assainissement collectif » sur 4 communes : BASLY, BENY SUR MER, FONTAINE-HENRY et THAON.

Le service est exploité en délégation par la Sté. Eaux de Normandie (Agence de Langrune sur mer) par un contrat d'affermage avec effet au 1^{er}/01/2011 pour 12 ans.

Le Rapport Annuel – exercice 2011

Le service public d'assainissement collectif dessert 3335 habitants soit 1302 abonnés (1245 abonnés en 2010).

Le linéaire de canalisation est de 30,8 km.

Epuration – élimination de la pollution

La station d'épuration est située sur le territoire de BASLY et produit environ 50 tonnes de boues sèches. Le rendement d'épuration de la station est excellent (environ 98%).

Facturation du service

La facture d'assainissement d'un ménage de référence (consommation de 120 m3 / an) est :

	1 ^{er} /01/10	1/01/11	variation
Part exploitant- Eaux Normandie	130,94 €	102,12€	- 22%
Part collectivité SIART	91,46 €	9,46 €	
Agence de l'Eau (Etat)	34,56 €	36,00 €	+ 4.17%
TVA 5.5 %	14,13 €	12,69 €	
TOTAL TTC	271,08 €	242,21€	- 10.6%

Le prix théorique du m3 pour un usager s'élevait à 2,259 € en 2010 et 2,0184€ en 2011 soit une variation de **-10.65 %**.

Volumes facturés et Recettes

2010	2011	variation
120416 m3	120525 m3	+0.09%

Les recettes d'exploitation de la collectivité (109647 € en 2010 et 110845 € en 2011) proviennent de la facturation semestrielle aux abonnés, de la participation à chaque raccordement (535€) et des primes pour épuration de l'Agence de l'Eau.

Travaux de modernisation des réseaux

Les travaux pluri-annuels de modernisation des réseaux suite au diagnostic ont été achevés en 2010 avec l'aide du département et de l'Agence de l'Eau.

En 2011, le SIART a financé des remises à niveau de tampons principalement à THAON et réalisé des travaux d'entretien à la station d'épuration (portail station).

En 2012, le SIART a réalisé des remplacements de tampons à THAON et des travaux de mise aux normes de l'autosurveillance de la Station d'épuration (10 271 euros TTC). Il a confié la réparation du réseau de rejet à l'entreprise MARTRAGNY pour 14567 € TTC, laquelle sera réalisée dès que les conditions météorologiques et hydrométriques le permettront.

Le Président du S.I.A.R.T.
Denis PENVERN

Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 6 juin



Le 4 juin, dans le cadre des cérémonies commémoratives de juin 1944, les jeunes de l'association Westlake Brothers Souvenirs ont pris en charge l'inauguration d'une plaque à la bibliothèque, en hommage à Bud Hannam.

Bud Hannam, infirmier et vétéran Canadien, a débarqué le 6 juin 1944 sur la plage de Bernières-sur-Mer. Jeune engagé dans le service sanitaire inter régiment, il a, durant 52 jours, soigné ses camarades et les civils meurtris par les combats dans cette bibliothèque, ancienne école, transformée en hôpital.

Cérémonie du 11 novembre



Cantine



L'ancien bâtiment de la cantine, en préfabriqué, date de plus de 40 ans. Devenu trop vétuste et ne répondant plus aux normes actuelles, nous avons choisi une construction du bâtiment de type modulaire d'une superficie de 100 m². Il sera composé d'un réfectoire de 40 places assises, un coin cuisine avec la chaîne de distribution des aliments, des sanitaires avec accès handicapés. Ce bâtiment répondra aux normes d'accès aux personnes à mobilités réduites.

Le coût total entre dans les prévisions du projet à 170 000 € TTC. Nous avons une aide de l'État pour 30 % du HT, un fonds de la communauté de communes Cœur de Nacre pour 15 000 €, le reste est en autofinancement par la commune.

Effacement réseaux aériens



Avant



Après

Effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication, route de Saint Aubin et rue Talbot

Le coût total de cette opération est estimé à 202 688.24 € TTC. Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'ERDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification) et de France Télécom. La participation communale s'élève donc à 81 470.70 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit : Electricité : 45 329.70 €, Eclairage: 16 448.85 € et Télécommunication : 19 692.16 €

Effacement réseaux aériens



Route de Saint-Aubin, suite à la pose des réverbères, les employés municipaux ont monté des murs de soutien pour retenir la terre du talus



Jardin du Souvenir

CIMETIERE : jardin du Souvenir

Pose d'une flamme de granit rose.

Les employés municipaux ont effectué la pose d'un caillebotis 30x30 galvanisé, galets blancs, galets blancs rosés et bordures.

SYNDICAT DE LA SOURCE DE THAON

Le syndicat d'eau est constitué de 13 communes : AMBLIE, ANGUERNY, ANISY, BASLY, BENY-SUR-MER, COLOMBY-SUR-THAON, FONTAINE-HENRY, LANTHEUIL, LE FRESNE-CAMILLY, MATHIEU, PERIERS-SUR-LEDAN, THAON, VILLONS-LES-BISSONS.

Le prestataire de service de l'exploitation est la société SAUR.

Le forage d'ANGUERNY fourni 42.816 m³. Le réseau est de 136,52 km. Au 31 décembre 2011 le nombre d'abonnés est de 4020, le nombre d'habitants 9.500 et ont consommée 432.876 m³.

Qualité de l'eau :

Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011: 33

Nombre de prélèvement non conforme exercice 2011: 0

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Prélèvement du : lundi 7 janvier 2013 à 14h10 Installation : unité de distribution ANGUERNY	Résultats	Limites de qualité		Référence de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°- 68h	0 n/ml				
Bact. aér. revivifiables à 36°- 44h	0 n/ml				
Bactéries coliformes / 100ml-MS	0 n/100ml				0
Entérocoques / 100ml-MS	0 n/100ml		0		
Escherichia coli / 100ml-MF	0 n/100ml		0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Turbidité néphélométrique NFU	0,15 NFU				2,00
EQUILIBRE CALO-CARBONIQUE					
Titre alcalimétrique	0,10 °F				
Titre alcalimétrique complet	28,6 °F				
Titre hydrotimétrique	39,6 °F				
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	841 µS/cm			200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH ₄)	0,02 mg/l				0,10
Nitrates (en NO ₃)	44,3 mg/l		500,00		
Conclusion sanitaire (prélèvement n° 00144984) :					
Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.					

Anisy	CE2 CM1	M. CAEN	3	8	9	1		21
	CM1 CM2	Mme MULLER	7	2	11	4		24
	CM2	Mme KALBUSCH	8		12	1		21
								66

Animations & Manifestations 2012

Sécurité routière



Mardi 28 février, la réunion d'information sur les règles et devoirs des automobilistes en matière de sécurité routière effectuée par l'adjudant Pascal Eustache de la brigade de Douvres-la-Délivrande a réuni 36 personnes à la salle du Temps de Vivre. À l'aide d'un diaporama, l'adjudant a rappelé les diverses règles à respecter. Pour clore la réunion, chacun a répondu à un petit questionnaire et, par ce fait, souvent rompu avec certaines idées reçues bien ancrées.

Chasse aux oeufs



Dimanche 8 avril, une vingtaine d'enfants âgés de 2 à 11 ans, accompagnés de leurs parents, ont envahi le stade municipal pour participer à la chasse aux œufs de Pâques, organisée par la municipalité. Après une récolte fructueuse, un partage a été effectué équitablement. Les enfants sont fièrement repartis avec leurs petits paniers remplis de chocolats.

Concert de la Saint Georges



La municipalité a offert aux habitants, à l'occasion de la fête de la Saint-Georges, un concert gratuit de l'ensemble vocal « Voici Voix-La » de Douvres-la-Délivrande, avec 60 choristes dirigés par Martine Jones et Nicolas Raoult à l'accompagnement piano. Avec un répertoire varié, mêlant des chansons anciennes et actuelles, les nombreux spectateurs se sont régalez du spectacle et ont vivement applaudi les choristes.



Marche commémorative

Samedi 23 mai, les membres de l'association Westlake Brothers Souvenir qui font chaque année, le trajet inverse (d'Anisy à Bernières-sur-Mer) des soldats canadiens du Débarquement du 6 juin 1944, ont fait une halte à Basly, devant la feuille d'érable érigée en leur honneur.

Accueillis par le maire, Yves Gauquelin, ils ont évoqué le séjour de Bud Hannam, jeune soldat canadien arrivé le soir du Débarquement qui fut, durant l'été 1944, infirmier à l'école de Basly, transformée en hôpital de campagne.

Lecture marque page



Mercredi 13 juin, une soixantaine de personnes a écouté la lecture publique de Martine Forster, de « D'rôle de compagnie ». Elle s'est déroulée dans un lieu des plus insolites qui est les anciennes champignonnières. Durant cette lecture, les 6 500 m² de grottes ont résonné au son de l'accordéon et des *Histoires souterraines* contées par la comédienne.

Fête de la musique

Samedi 23 juin, pour la deuxième année, dans le parc de la mairie, deux groupes de rock « Lechanteur Music Club » du collège « Fernand Lechanteur » de Caen et un groupe d'amateur de la région ont animé le village pour la fête de la musique. Une très belle soirée et une nouvelle invitation prise pour juin 2013



Tennis

Dimanche 23 septembre, pour clore la saison 2012 du tennis municipal qui compte actuellement une centaine d'inscrits, la municipalité a organisé un tournoi qui a permis à une douzaine de juniors et une quinzaine de seniors de se rencontrer. La finale junior a été remportée par Kevin Edde contre Clément Channussot-Mathieu et la finale senior par Thierry Edde contre Cédric Moutier



Lecture marque page

Mercredi 14 novembre, salle André-Vauvert, la lecture de Martine Förster, de Marque-Page, a réuni près de 40 personnes. Tous ont apprécié d'écouter les extraits de textes et récits lus sur le thème de la sorcellerie.





Jeunes diplômés

Vendredi 7 décembre, salle du Temps de Vivre, les membres du conseil municipal ont souhaité, pour la troisième année consécutive, mettre à l'honneur les jeunes de la commune ayant reçu un diplôme ou une récompense sportive au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Cette année, dix jeunes de moins de 21 ans se sont vus remettre le diplôme de la commune par Yves Gauquelin, maire, qui a rappelé que « l'effort, quel qu'il soit, en étude ou sportif, est une très bonne chose. C'est pourquoi, nous souhaitons saluer les efforts de chacun en vous remettant, symboliquement, le diplôme de la commune »

Noël des enfants



Dimanche 16 décembre, pour fêter Noël, cent quatre vingt huit enfants du village, âgés de 1 à 10 ans et leurs familles ont été conviés, à la salle de motricité, par la municipalité, pour assister à un spectacle, « Hot-cours » présenté par la compagnie « Twilight-Zone » de Caen avant l'arrivée du Père Noël, venu les chercher pour une balade vers la salle du Temps de Vivre afin de partager un goûter. Chaque enfant a reçu en cadeau, un livre et un sachet de friandises, pendant qu'un pot de bienvenue était offert aux parents.

Centre Communal d'Action Sociale

Repas des aînés



Dimanche 2 décembre, 51 convives avaient rendez-vous, place de la Mairie, pour prendre le bus qui les emmenait au restaurant « la Crémaillère » à Courseulles-sur-Mer pour participer au repas des aînés de la commune, accompagnés de M. le Maire et de M. Lavis, Conseiller Général. Parmi eux, les doyens : Suzanne Achard et Albert Clément, respectivement âgés de 90 et 86 ans. Les personnes de la commune âgées de plus de 70 ans qui n'ont pas pu assister à ce repas, recevront prochainement un colis gourmand pour les fêtes de Noël.

Colis de Noël

Samedi 22 décembre, des membres du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis pour distribuer 30 colis gourmands de Noël aux aînés de la commune de plus de 70 ans qui n'ont pas pu assister au repas du 2 décembre à Courseulles-sur-Mer.



AIVA

Association
Intercommunale pour le
Voyage des Anciens

Le voyage 2013 aura lieu au Havre le 5 ou 12 septembre 2013

- Visite du port en bateau
- Visite de la ville en petit train
- Visite du musée Malraux

Les personnes concernées recevront un courrier courant avril 2013

Nuit étoilée à Basy

Vendredi 19 juin 2012, le temps se présentait mal, à part quelques trouées ici ou là.

Le Soleil n'était pas encore couché et on arrivait de temps en temps à voir la Lune, lorsqu'elle n'était pas cachée par les nuages.

Le nombre de personnes augmentait au fur et à mesure et deux instruments étaient utilisés : une lunette de 80 mm de diamètre et un petit télescope de 130 mm de diamètre.

Comme il faisait encore jour, l'observation de la Lune se faisait à petit grossissement.

Et puis les trouées se sont élargies, le crépuscule avançait, ce qui permet l'emploi de grossissements plus élevés et de comparer les deux instruments.



Ensuite, il s'agissait d'être le premier à percevoir Saturne à l'œil nu dans une région donnée. Puis nous l'avons regardée dans les deux instruments.

Dans le télescope, nous sommes montés à 288 fois de grossissement, l'image était relativement bonne, ce qui montrait que la turbulence atmosphérique était faible.

On a donc fait un film d'une minute avec une webcam réglée à 10 images par secondes. Un logiciel a permis d'en faire une image en quelques minutes.



Puis, la nuit avançait, le nombre de personnes diminuait. Il faisait maintenant assez noir pour observer des objets en dehors du système solaire comme des nébuleuses, des amas d'étoiles ...

Nous avons pointé M13, le plus célèbre des amas globulaires, c'est « l'amas d'Hercule ». Nous avons comparé l'image donnée par le télescope lorsqu'on augmentait le grossissement : on passe d'une petite boule de neige

lumineuse à une concentration sphérique d'étoiles nombreuses et faibles.

Ensuite, nous avons vu le double amas de Persée, ce sont deux « amas ouverts », avec des étoiles éparpillées en désordre.



Puis nous avons terminé avec deux nébuleuses planétaires :

- la nébuleuse M27 ou « Dumbell » ou « trognon de pomme » ou « nébuleuse de l'haltère »



- la nébuleuse M57 ou « anneau de la Lyre »



Devant la convivialité et le côté « familial » de la soirée, nous projetons de reconduire l'expérience lors de la deuxième quinzaine du mois de juin prochain en 2013.

D'autres dates avaient été prévues mais annulées à cause du mauvais temps ;

Merci à M. Olivier Delaville pour les excellentes explications.

Michel Legrand

LE CLUB DU TEMPS DE VIVRE

Qu'a-t-on fait pendant l'année 2012 ? Voici en quelques lignes l'ensemble des diverses activités du Club :

- 5 janvier : Galette des Rois;
- 26 janvier : Assemblée générale du club et reconduction des membres du bureau;
- 16 février : Repas gratuit organisé et préparé par le club à la salle André Vauvert;
- 25 février : Après-midi LOTO gratuit organisé par le club pour les enfants âgés de 9 et 10 ans;
- 14 avril : Après-midi LOTO gratuit organisé par le club pour les enfants âgés de 9 à 11 ans avec goûter et distribution de lots;

Nous avons organisé deux lotos les 25 février et 14 avril 2012. Nous avons invité respectivement 44 enfants pour le premier loto et 72 enfants pour le second. Le 25 février, nous avons reçu 6 enfants sur 44 et 16 enfants sur 72 le 14 avril. Nous avons dépensé 250 € pour ces deux après-midi. Quelle déception pour le club ! Nous pensions que davantage de personnes se seraient mobilisées pour cet échange intergénérationnel entièrement gratuit pour les enfants. Que doit-on en déduire ?

- 12 juin : Visite en car du Havre et de Montivilliers conjointement avec Bénvy sur mer.



- 15 & 16 juin : Voyage au **Puy du Fou** organisé par la Fédération des Aînés ruraux.



- 3 juillet : Barbecue organisé à la salle André Vauvert en présence de M. le Maire.



- 11 octobre : Repas froid servi à la salle (avec participation financière des adhérents).

- 27 novembre : Réunion de secteur à Douvres avec les Aînés ruraux.

- 28 novembre : Journée **CABARET** à Condé sur Vire avec la compagnie *"Tant qu'il y aura du soleil"*. Ce voyage est organisé conjointement avec l'association des Anciens combattants de Bény sur mer.

- 27 décembre : Nous fêterons les anniversaires du mois et dégusterons la bûche de Noël !

Bienvenue à toute personne qui souhaiterait se joindre à nous.

Cette année, nous avons fêté les 90 ans de Suzanne Achard et de Georgette Marie.

Nous avons une pensée particulière pour Germaine Mérard décédée en juillet.

Bonne Santé et Heureuse Année



Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal

L'assemblée générale du 25 septembre 2012 a sonné la rentrée pour l'association des parents d'élèves du R.P.I. Voici la composition du nouveau bureau :



Présidente : Béatrice Guérin Vice président : Michel Lorpin Trésorière : Céline Bazille Trésorière adjointe : Rozenn Von Tokarski Secrétaire : Laetitia Péan Secrétaire adjointe : Nathalie Charuel

(Sur la photo de gauche à droite : Nathalie Charuel; Laetitia Péan ; Michel Lorpin ; Béatrice Guérin ; Céline Bazille et Rozenn Von Tokarski)

Merci à Julie Deslondes et à Laurence Lecouturier pour le temps accordé au bureau de notre association.

Pour l'année 2011/2012, il a été versé environ 400 € à chaque classe du R.P.I afin de financer les projets pédagogiques mis en place par les enseignants dont en voici quelques exemples : « atelier pédagogique au musée de Vieux La Romaine » ; « visite et atelier pédagogique au Château de Caen » ; « visite et activités découvertes d'une ferme à Reviers » ; « spectacle au théâtre du Champs exquis à Blainville Sur Orne ».

Nous rappelons l'importance du bénévolat pour que fonctionne correctement l'association et pour que perdurent tous ces projets ! Nous remercions les parents d'élèves qui s'investissent et participent chaque année aux animations proposées.

Pour cette nouvelle année scolaire, quelques animations ont déjà eu lieu : la foire aux jouets le 25 novembre 2012 à Anisy et la distribution des sapins (68 dont 7 offerts par l'A.P.E aux écoles), des ballotins de chocolats (45) et des paniers garnis (64) le 7 décembre 2012. Merci à toutes les personnes pour leur participation.



Foire aux jouets



Vide-greniers



Kermesse

Voici quelques rendez-vous pour l'année 2013 : le carnaval (le 6 avril à Colomby Sur Thaon), le vide-greniers (le 26 mai à Basly), la kermesse (le 29 juin à Basly).

A bientôt sur nos animations.

Toutes les informations sur notre blog : <http://aperpi14.over-blog.com>



Union Sportive THAON-LE FRESNE-VALLEE DE LA MUE

Stade Claude MARIN
14610 -THAON
N° FFF : **549547**
Agréé Jeunesse et Sports : **N° 1402003**
Tél/fax Stade-Bureau : **02-31-08-25-25**
E-mail: thaon-fvm@wanadoo.fr
Site : thaon-fvm.fr

--\ -SAISON 2012 / 2013 - /--

Coté Sportif :

- ✚ Reprise des entrainements SENIORS depuis début Aout sous la houlette de Fabrice CATHERINE pour sa 2^{ème} année épaulé par Eric PELLETIER et Pascal MOISON
- ✚ Toutes les équipes de jeunes ont repris en les entrainements en 2^{ème} quinzaine du mois Aout.

L'effectif global 2012/2013 est, à aujourd'hui, en nette progression par rapport à la saison dernière de l'ordre de **12%**. Cette progression est surtout centrée sur le foot animation (des U6 au U13) passant de 89 à 131 licenciés.

Pas moins de 12 éducateurs les encadrent le mercredi, pour les entrainements, et les rencontres du samedi.

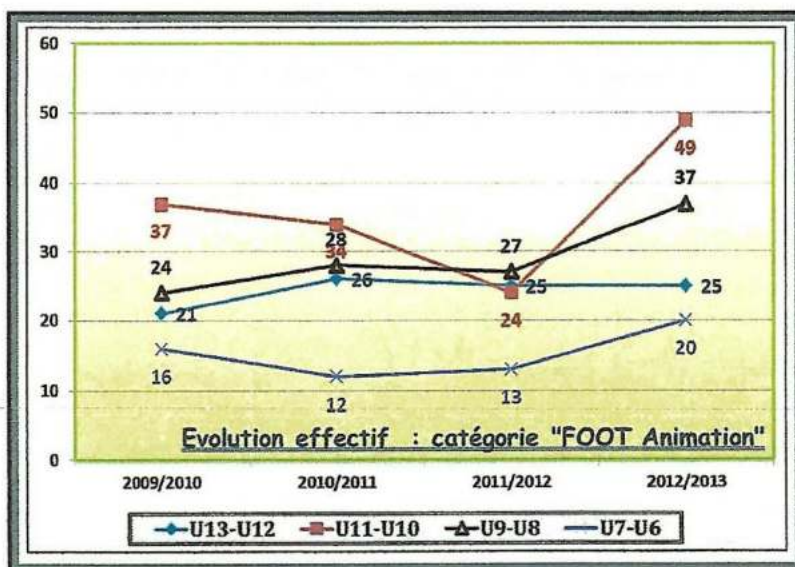
A aujourd'hui, cette augmentation nous place, niveau départemental, au 9^{ème} rang (sur 189 clubs), niveau régional au 19^{ème} (sur 461 clubs).

Foot à Onze

- Vétérans : 1 équipe
- Seniors : 3 équipes
- « U19 » : 1 équipe
- « U17 » : 1 équipe
- « U15 » : 1 équipe

Foot ANIMATIONS

- « U13-U12 » 2 équipes
- « U11-U10 » 4 équipes
- « U9-U8 » 3 équipes
- « U7-U6 » en plateau



Tournoi du 16 & 17 juin 2012 :

Participation de 80 équipes (soit environ 800 joueurs) sur 2 jours.

Animation avec structures gonflables, maquillage et sculpteur sur ballon, Mascotte du SMC rappelant notre partenariat et les clowns de la compagnie Charivari palace apportant la chaleur et de la convivialité dans ce tournoi, sans parler du feu d'artifice du samedi soir devenu incontournable.



Le site internet du club.

Nous avons changé le serveur qui hébergeait notre site internet. Dorénavant pour le consulter, vous devez taper : thaon-fvm.fr

La navigation pour consulter notre site reste la même.

Les résultats, convocations, classements, photos, commentaires, animations sont mis à jour régulièrement.

LE FC BASLY VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR 2013



Remise des nouveaux maillots et survêtements aux joueurs du FC Basly. Le club a offert un repas pour remercier ses partenaires.

Remise des équipements

Les joueurs du FC Basly sont maintenant dotés de nouveaux maillots et de nouveaux survêtements.

Encore merci à nos sponsors :

LESVENTES MANUTENTIONS pour les maillots, shorts et chaussettes.

MICHALCİK pour nos survêtements de sorties.

Merci également à tous nos autres partenaires ayant permis la création du calendrier.

Calendriers

Les calendriers 2013 sont sortis début Novembre.

Les joueurs présents ont pu mettre à contribution les habitants en passant dans les foyers.

Du fait d'une faible participation, nous n'avons pas pu rendre visite à tous les habitants.

Nouveautés au sein du club

Victorien EGRET, joueur du club a suivi en ce début de saison une formation d'arbitre. Il est désormais arbitre auxiliaire pour le FC Basly.

Il permet donc au club de pouvoir enfin envisager une montée en division supérieur. Le règlement oblige tous clubs souhaitant accéder à la 2nd division d'avoir un arbitre enregistré dans son club.

Coupe de Basse Normandie

Basly s'est hissé jusqu'au troisième tour de cette coupe. Exempt au premier tour, les Basliens ont sortis l'US Authie au second tour, équipe de première division, sur un score de 2-2, puis victoire 4 à 2 aux tirs aux buts.

Le troisième tour a proposé Tessy Moyon au FCB. Equipe de PH de la Manche. En dépit d'un très bon match, Basly s'est incliné 4 à 0.

Coupe du Calvados

Le FC Basly affrontera Ver sur mer en 32^{ème} de finale le 20/01

Championnat

Les mauvaises conditions météo ne nous ont pas permis d'enchaîner les matchs. Nous comptons deux matchs de retard sur les équipes de têtes. Dans un championnat très disputés, 4 équipes se livrent une rude bataille pour les 2 premières places synonyme d'accession en 2nd division.

Si la première place semble acquise à la Guérinière, Ifs, Grentheville et Basly devront lutter jusqu'à la dernière journée pour la seconde place. Bien figurer reste l'objectif du club, mais nous jouerons notre carte à fond pour se hisser au rang supérieur d'autant que le meilleur troisième pourrait être également reversé en 2nd division.



Notre association en 2012 a eu des petits soucis d'organisation dus aux conditions météo comme vous l'avez constaté nous avons eu beaucoup d'eau, année vraiment très compliquée car nous avons été obligés d'annuler une manifestation (octobre 2012)

Malgré cela quelques satisfactions : de jeunes pilotes de notre club ont participé au championnat de France « mini vert » avec des résultats satisfaisants, notamment un petit jeune qui se prénomme SAM. Pour sa première année de championnat de France nous pouvons dire que cette première année fut une satisfaction mais Sam a un nom et ce nom les habitants de Basly le connaissent car son grand père Guy FLAMBARD a fondé le club de moto et son papa Eric fut champion de France il y a quelques années. Nous suivrons ce pilote !!!!!

Pour 2013, nous avons organisé un stage au sein de notre école de pilotage avec un certain succès en prévision du championnat de France que l'on organise le 10 mars 2013. Ce championnat est le mini vert où l'on pourra voir de nombreux pilotes de notre région et notamment Sam Flambard.

Le 13 Octobre sera une manifestation de haut niveau, nous souhaitons avoir quelques pilotes de renommée.

Le club qui souhaite toujours évoluer, travail sur de nouveaux projets.

Nous remercions la municipalité de Basly pour son invitation aux vœux et nous vous présentons tous nos vœux pour 2013

Pour le moto club de Basly
Georges PIERRE



aquamacre

Tarifs 2013

Tarifs piscine	Public	CCCN**
Entée enfant (- 3ans)	gratuit	gratuit
Entrée Ludiboo (3 à 11 ans)	4,60€	3,80€
Entée Adolescent (12 à 17 ans)	5,20€	4,40€
Entrée Adulte(à partir de 18 ans)	5,90€	5,00€
Carte 10 entrées* Ludiboo (3 à 11 ans)	40,00€	34,00€
Carte 10 entrées* Adolescent (12 à 17 ans)	46,00€	39,00€
Carte 10 entrées* Adulte(à partir de 18 ans)	52,00€	45,00€
Entrée famille** (4entrées dont 1 adulte)	16,00€	13,00€

*Valables 12 mois

** Les tarifs "famille" et "CCCN" s'appliquent uniquement sur présentation d'un justificatif.

NB : CCCN = Communauté de Communes Cœur de Nacre.

Attention, prévoir une pièce de 1 euro ou un jeton pour le casier de vestiaire.

Aquamacre, centre aquatique de « Cœur de Nacre » RD 35-14440 Douvres la Délivrande -Tél : 02 31 25 35 60

SOCIETE DE CHASSE DE BASLY



Afin de subventionner les différentes dépenses de la SOCIETE DE CHASSE : assurances, lâchers de gibier, location des bois et animations, nous avons organisé notre traditionnel concours amateur de pétanque le 22 juillet 2012. Cette animation a remporté un vif succès avec 46 doublettes présentes. Le temps estival et une bonne ambiance ont participé à cette réussite.

Au cours de cet après-midi a eu lieu le tirage permettant de gagner les deux vélos en jeu.

Nous remercions chaleureusement nos fidèles sponsors, commerçants et artisans qui nous ont permis d'offrir de beaux lots.

Coté chasse, le bilan annuel de la société a été moyen, les couvées de lièvres et de perdrix ont été malmenées par le mauvais temps ;

Comme chaque année en fin de saison, un petit déjeuner tripes rassemblera tous les chasseurs.

LA SOCIETE DE CHASSE SOUHAITE A TOUS UNE TRES HEUREUSE ANNEE 2013

Le président
Jean-Claude CHRETIEN

Ram

Relais d'assistantes maternelles



Les enfants accompagnés de leur assistante maternelle participent à des ateliers d'éveil du relais d'assistantes maternelles Cœur de Nacre (Ram Terre), organisé à la salle du Temps de vivre.

Permanences du relais : sur rendez-vous, le mardi de 14 h à 16 h 30 et le jeudi de 14 h à 17 h 30 (au multi-accueil Le Jardin de Prévert »), le vendredi de 14 h à 16 h et un samedi par mois de 10 h à 12 h.

Relais assistantes maternelles Cœur de Nacre : 31, rue Hervé-Léguillon 14 990 Bernières-sur-Mer. Mélina Madeira (Ram Terre) 06 58 67 23 03 ou ramcoeurdenacre.terre@orange.fr

Nouveaux horaires de déchèteries

A compter du 7 janvier 2013

Désormais, toutes les communes de Cœur de Nacre auront accès indifféremment aux 2 déchèteries (Saint-Aubin-sur-mer et Luc-sur-mer).

Communes concernées:

Anguerny, Anisy, Basly, Colomby-sur-Thaon, Cresserons, Douvres-la-Délivrande, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Plumetot, Saint-Aubin-sur-mer.

Communauté de communes
Cœur de Nacre

7 rue de l'église
B.P.33
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE

Téléphone : 02 31 97 43 32
Télécopie : 02 31 97 17 98
Messagerie :
contact@coeurdenacre.fr

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h00-9h00							
9h00-10h00							
10h00-11h00							
11h00-12h00							
12h00-13h00							
13h00-14h00							
14h00-15h00							
15h00-16h00							
16h00-17h00							
17h00-18h00							

Horaires d'été : du 1^{er} avril au 30 septembre

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h00-9h00							
9h00-10h00							
10h00-11h00							
11h00-12h00							
12h00-13h00							
13h00-14h00							
14h00-15h00							
15h00-16h00							
16h00-17h00							
17h00-18h00							

Légende

Déchèterie de Luc-sur-mer

Déchèterie de Saint-Aubin-sur-mer

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2012

Les comptes rendus complets sont consultables en mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 janvier 2012

CANTINE SCOLAIRE

L'Architecte travaille sur le dossier avant le lancement de l'appel d'offres Courant Mars. Réalisation des travaux : Eté 2012.

MISSION SPS

Qui a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs

Mise en concurrence de 3 entreprises

SOCOTEC..... 1 104 € H.T.

APAVE..... 1 560 € H.T.

VERITAS..... 1 440 € H.T.

La commission bâtiments propose la société SOCOTEC. Le Conseil à l'unanimité décide de retenir la SOCOTEC pour un montant de 1 104 € HT et autorise M. le Maire à signer le contrat avec ladite entreprise.

TRAVAUX EAUX PLUVIALES ROUTE DE THAON

Mise en place d'un « caniveau type autoroutier »

Description	Caniveaux grille HRI 300. Largeur 0.24 m, Hauteur 0.25 mm	Caniveaux grille HRI 400 Largeur 0.34 m, Hauteur 0.30 m
Entreprises		
Entreprise PAIX de CŒUR Cambes en plaine	5 603.20 €	6 563.89 €
Entreprise LETELLIER Douvres la Délivrande	5 597.28 €	6 444.58 €
Entreprise COLLET Authie	9 132.06 €	9 538.10 €
Entreprise TPP (Bosio) Douvres la Délivrande	9 502.88 €	

Entreprise la moins disante : entreprise LETELLIER → 6 444.58 €

Subvention du Conseil Général → 2 195.00 €

A charge de la Commune → 4 249.58 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise la moins disante : Entreprise LETELLIER pour un montant de 6 444.58 € et autorise le Maire à signer le Devis.

DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS CONVENTION AVEC INFO LOCALE.

Désormais les dossiers de consultation des entreprises pour les marchés publics doivent paraître sur internet.

Par l'intermédiaire de l'association de l'Amicale des Maires du Calvados, Info locale peut mettre à disposition une plateforme.

Une convention type est proposée aux collectivités du Calvados.

Le Conseil à l'unanimité donne son accord et autorise M. le Maire à signer la convention.

DEMANDE DE PARTICIPATION (CROSS COUNTRY) PAR LE COLLEGE DE COURSEULLES

Le Collège Quintefeuille de Courseulles, afin de permettre à un enfant de BASLY de participer à une compétition à NARBONNE, demande une participation financière de 150 €

Monsieur le Maire rencontrera les parents de l'élève pour savoir si le collège leur a réclamé une participation.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 mars 2012

PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « ROUTE DE SAINT AUBIN (RD 219) –RUE TALBOT »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Intercommunal d'énergies et d'équipement du Calvados (SDEC Energie) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunication.

• Le coût total de cette opération est estimé à 202 688.24 € TTC.

• Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau de télécommunication.

• Les participations proviennent du Conseil Général, du SDEC Energie, d'ERDF, du FACE (Fonds d'Amortissement des charges d'Electrification) et de France Télécom.

• La participation communale s'élève donc à 81 470.70 € selon la fiche financière jointe et se décompose comme suit :

- Electricité : 45 329.70 €
- Eclairage : 16 448.85 €
- Télécommunication : 19 692.16 €

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

• Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande,

• Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie, sauf le câblage de télécommunication par France Télécom, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,

• S'engage à réserver les crédits nécessaires sur le budget communal selon les modalités prévues à l'annexe 1 dûment complétée de la présente délibération.

• S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune,

• Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

• S'engage à verser au SDEC Energie, le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 5 084.15 €,

• Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Choix de l'annexe 1 : recours à l'étalement des charges pour la totalité sur 12 ans soit 8 934.58 € par an.

LOTISSEMENT LES MUTRELLES

Demande d'intégration dans le domaine public

Des travaux de reprise sont à réaliser par le lotisseur FRANCELOT avant la pris en charge par la commune :

- Réaménagement du plateau (à l'entrée du lotissement)
- Contenu des travaux listés dans le courrier de TECAM adressé à l'entreprise JGTP le 23 février 2012.

Le Conseil Municipal à 12 pour et 1 abstention s'engage à intégrer le lotissement dans le domaine public une fois les travaux terminés.

SECURITE DANS LE BOURG

Des riverains de la route de Courseulles nous ont adressé un courrier concernant la Circulation route départementale 79 (trop rapide). Un même courrier a été adressé au Conseil Général qui précise qu'en agglomération, la compétence relève de la commune.

La Commune prend note de la demande d'aménagement pour sécuriser la section de la route Départemental 79 et examinera les solutions possibles pour sécuriser le secteur.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 avril 2012

Monsieur GAUQUELIN, Maire, informe le Conseil Municipal de la démission de M. FLAMBARD Pascal. Raison invoquée, les horaires de travail de M. FLAMBARD ne lui permettent plus d'être présent aux réunions de Conseil.

COMPTE DE GESTION 2011

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de Gestion 2011 du Receveur, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif 2011.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Pour l'examen du compte administratif 2011, le Maire se retire. Le Conseil municipal est présidé par M. PENVERN Denis.

Section de Fonctionnement

DEPENSES	Prévu	449 917.30
	Réalisé	334 446.14
RECETTES	Prévu	449 917.30
	Réalisé	457 237.05
Excédent de clôture		122 790.91

DEPENSES	Prévu	302 413.53
	Réalisé	49 168.54
RECETTES	Prévu	302 413.53
	Réalisé	271 008.13
Excédent de clôture		221 839.49

AFFECTATION DU RESULTAT 2011

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement, soit 122 790.91 € comme suit :
Fonctionnement :
002 excédents antérieurs reportés : 122 790.91 €

BUDGET PRIMITIF 2012

Le Conseil Municipal à l'unanimité vote le Budget Primitif 2012 équilibré en recettes et dépenses à

Section d'INVESTISSEMENT

Recettes	325 861.49 €
Dépenses	325 861.49 €

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes	504 662.91 €
Dépenses	504 662.91 €

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES

Le Conseil Municipal VOTE à l'unanimité les taux 2012 des 3 taxes tels qu'ils figurent sur l'Etat 1259 à savoir :

TAXE D'HABITATION.....	9.95 %
TAXE FONCIERE (bâti).....	22.82 %
TAXE FONCIERE (non bâti).....	37.51 %

SUBVENTIONS 2012

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions

FC BASLY.....	570 €
ADMR.....	350 €
USTFVM.....	500 €
COLLEGE QUINTEFEUILLE.....	50 €

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 avril 2012 (suite)

Westlake Brothers Souvenir – Club Gym Anguerny -Chambre des Métiers du Calvados – Chambre des métiers d'Indre et Loire – Association des Paralysés de France – AFSEP – Ligue de l'Enseignement – AFM – Les restaurants du Cœur – Mission Locale Caen la Mer : Le Conseil décide de ne pas accorder de subventions à ces associations et organismes.

GUICHET UNIQUE (Déclaration d'intention de commencement des travaux)

Demande de M. le Maire pour l'adhésion à la société Sogelink (DICT.fr) pour enregistrer et mettre à jour les données relatives au réseau (eaux pluviales).

Le Conseil municipal décide d'adhérer et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

ACCESSIBILITE AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET VOIRIES

Diagnostic Bâtiments et voiries Pour l'accessibilité des handicapés

L'Association Handicap Mieux Vivre Accueil avec le concours d'ABL Diagnostics propose les devis suivants :
Accessibilité voirie et espaces publics pour personnes Handicapées, 1 076. 40€ TTC

Accessibilité des établissements recevant du public : 2451.80 € TTC
Soit un total de 3 528.20 € TTC

Le Conseil à l'unanimité accepte les devis et autorise le Maire à les signer.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 mai 2012

CANTINE Appel à concurrence

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à lancer l'appel à la concurrence en procédure dite adaptée, pour la création d'une cantine scolaire (bâtiment modulaire d'environ 90m2).

La consultation se fera sur les 3 départements bas-normands- Journal officiel +couplage web.

TARIFS DES VACATIONS

La vacation pourrait servir aux emplacements de personnes n'ayant pas les moyens financiers pour une sépulture.

Tarif : 20€ Accord à l'unanimité.

CIMETIERE : travaux jardin du Souvenir

Achat d'une flamme granit rose. 2 prix sont proposés :

Granimarbre :	1649€
Pompes Funèbres Générales :	1555€

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir les Pompes Funèbres Générales.

Caillebotis 30x30 posé sur 1 cadre en béton scellé et galvanisé.

Gravier

Galets blancs – blancs rosés

L'ensemble de ces travaux pour un coût de 700€

Le conseil donne son accord pour l'ensemble de ces travaux.

CABINET MEDICAL

Des devis ont été demandés pour l'aménagement ; Cloisons et isolation – sanitaires – électricité – peinture – remplacement porte d'entrée – accès, soit environ 30 000€

M. PORET fait remarquer que s'agissant d'un local scolaire, la commune ne dispose pas de locaux, elle doit avoir l'accord de l'Education Nationale. Avant toute décision voir auprès de Académie si la classe primaire peut-être libérée.

SCULPTURES

La première sculpture offerte par la famille Serge SAINT représentant quatre personnages (1 femme et 3 hommes) pourrait être disposée dans le jardin entre la salle « André VAUVERT » et la mairie. Le jardin pourrait être appelé square Serge SAINT. L'inauguration pourrait avoir lieu cet été. Accord à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 mai 2012 (suite)

La seconde sculpture pourrait être disposée dans le lotissement Les Mutrelles ;

SUBVENTION COMITE JUNO

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 150€ au comité JUNO

INFORMATION/

Ecole de voile

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il avait reçu une invitation pour signer une convention, mais cette rencontre a été annulée.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 juillet 2012

Activité Voile Collège de Courseulles

Coût par élève 56 €. Participation du Conseil Général par élève : 24 €

- Demande par la Commune de Courseulles, de la prise en charge par la Commune de Basly du solde, soit 32 € par élève.

Les enfants de Basly susceptibles de participer à cette activité sont au nombre de 19, soit un coût total de 608 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de participer.

Basket Douvres

- Demande d'une subvention pour le club « Douvres Basket Cœur de Nacre »

Vote : POUR : 1 CONTRE : 8 ABSTENTIONS : 0

Vacations funéraires

Il avait été décidé lors de la précédente réunion du Conseil de mettre en place une vacation pour les opérations funéraires. Il s'avère que le nombre d'opérations donnant lieu à vacation a fortement diminué et d'autre part ces vacations sont sans incidence budgétaire pour les communes ; elles doivent être versées au policier municipal ou au garde champêtre chargé de la surveillance. Ce qui n'a pas lieu d'être sur la commune. Monsieur Le Maire demande donc l'annulation de la décision prise lors de la séance du 3 mai 2012. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Travaux bâtiments

Gouttières et changement de quelques ardoises sur l'arrière du bâtiment de la mairie.

Le Conseil Municipal demande un devis pour le nettoyage des gouttières de l'église.

Il avait été décidé lors du budget d'intervenir sur l'installation chauffage de l'école maternelle : intervention dans la partie creuse du vide sanitaire, à refaire entièrement.

Le Conseil municipal décide de faire appel à l'entreprise chargée de l'entretien, à savoir Société SANICLIM, pour un montant de 8 459,30 € TTC. Accord à l'unanimité.

CANTINE SCOLAIRE – DESIGNATION des ENTREPRISES RETENUES

Le Maire expose au Conseil Municipal, en tant que président de la Commission d'appel d'offres, le résultat des travaux de cette commission qui s'est réunie les 25/06/2012 et 03/07/2012.

- 13 enveloppes reçues dans les délais et admises :

4 pour le lot 1 : terrassement

1 pour le lot 2 : fluides et réseaux

1 pour les lots 1+2

7 pour le lot 3 : construction modulaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 juillet 2012 (suite)

Suite au rapport d'analyse très détaillé fourni par le maître d'œuvre, la Commission d'appel d'offres à l'unanimité a fait choix de retenir le classement proposé :

- lot n°1 (terrassement) : Entreprise DELENTE

prix = 17 715 € HT (+ variante éventuelle 1 512 € HT pour dalles gravillonnées)

- lot n° 2 (fluides et réseaux) : entreprise SANICLIM

prix = 1 998 € HT

- lot n° 3 (construction modulaire) : entreprise ALGECO

prix = 96 000 € HT (possibilité de variantes).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres et en conséquence, de retenir les 3 entreprises précitées. Précision pour le lot 1 : La variante prévue au marché fera l'objet d'une décision ultérieure de réalisation.

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces administratives à venir, afférentes à la présente décision.

- s'engage à régler l'ensemble des ces 3 marchés sur les crédits correspondants prévus au budget.

Pour mémoire :

A financer en plus :

Honoraires architecte maître d'œuvreprix = 10 000 € HT

Mission Sécurité Protection Santé (SOCOTEC).....prix = 1 104 € HT

EDF contrôle.....prix = 1 500 € HT

Frais publications (appel d'offres).....prix = 3 000 € HT

S/S TOTAL 15 604 € HT

TOTAL GENERAL H.T. 131 317 €

T.V.A 19,6%

TOTAL GENERAL T.T.C. 157 055 €

D'Autre part, compte tenu des délais et du travail (réunions, PV etc.....) pour le suivi administratif du marché de Construction de la cantine scolaire, le Conseil municipal décide à titre exceptionnel d'octroyer des heures complémentaires au secrétariat (2° secrétaire), sur le mois de juillet, à raison de 20 h 00. Accord à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 septembre 2012

GENS DU VOYAGE

Ils ont versé une participation financière de 1 430 €.

Les frais à la charge de la commune seraient la consommation d'eau potable (environ 60 m3) + une facture à venir pour le passage d'un aérateur sur la pelouse, effectué par la commune de DOUVRES.

La communauté de communes « Cœur de Nacre a pris en charge les WC chimiques 419.64 €, la mise à disposition d'une benne à ordures ménagères 889.62 €, plus le constat d'huissier 247.54 €.

La commune étudie les dispositifs à mettre en place pour empêcher l'entrée des caravanes sur le terrain de football pour les saisons à venir.

CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE

Etat d'avancement : La pose des modules devrait se faire semaine 42 (mercredi 17 octobre). Le chantier sera probablement terminé pour la fin de l'année.

VOIRIE LOTISSEMENT « Les Mutrelles »

Travaux du plateau surélevé terminés ; Travaux à l'intérieur du lotissement en cours.

Le Conseil Municipal confirme que les démarches pour reprise des voies et réseaux se feront dès que les travaux seront terminés.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 septembre 2012 (suite 1)

MODIFICATION EMPLOI AGENT TECHNIQUE COMMUNAL

A l'issue des différentes démarches suite à l'obtention de l'examen professionnel d'un employé territorial, le conseil sera amené à prendre une délibération pour la suppression d'un poste et la création d'un nouveau.

Le Conseil donne un avis favorable.

RECENSEMENT 2013

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le coordonnateur étant un agent de la commune bénéficiera d'heures complémentaires.

Le coordonnateur d'enquête recevra une somme forfaitaire pour chaque séance de formation, selon le barème INSEE en vigueur.

Accord à l'unanimité.

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 23 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison, de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2013.

Les agents seront payés à raison d'un montant forfaitaire par feuille de logement remplie et par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait pour frais de transport.

Les agents recenseurs recevront une somme forfaitaire pour chaque séance de formation.

AVIS PLU de DOUVRES LA DELIVRANDE

Evolution d'environ 50 à 60 maisons par an sur les 20 ans à venir, soit une augmentation de la population de 2000 habitants sur les 20 prochaines années.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres donne un avis favorable au projet de PLU de la Commune de DOUVRES LA DELIVRANDE.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 septembre 2012 (suite 2)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES : ACTION D'OPPOSITION A TIERS DETENTEUR

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne une autorisation permanente à la trésorerie de Courseulles pour la mise en œuvre de l'opposition à tiers détenteur, pour le recouvrement des produits locaux.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 octobre 2012

PARTELIOS - PARTICIPATION TRAVAUX

Suite au départ de Mme xxxx de son logement HPE qu'elle occupait, Il y a eu nécessité de remettre le logement en état. La somme à la charge du locataire ou des personnes se portant caution est de 2 145.78 €.

Par respect de la convention signée entre la société HPE, la Commune et le CCAS., Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de régler la moitié du montant, (soit 1 072.89 €) l'autre moitié sera prise en charge par le CCAS.

ACHAT DE GUIRLANDES

Des achats complémentaires de guirlandes sont proposés pour un montant de 809.69 € TTC (3 guirlandes + les supports + guirlande pour le sapin de Noël).

En parallèle, nécessité de créer 8 connections pour les guirlandes (les nouvelles et celles de l'année dernière) et la création d'une prise extérieure près de la salle André VAUVERT → coût 594 €

La pose et la dépose des guirlandes entraînent une dépense de 2 100 €.

Il est procédé au vote :

Achat complémentaire : 10 voix pour, 1 contre.

Connections + prise extérieure : 1 abstention, 9 Pour, 1 contre

Pose et dépose : 1 abstention, 10 pour

DECISION MODIFICATIVE N°1

Considérant la cession d'un bien (ancien tracteur), le Conseil municipal à l'unanimité décide d'inscrire la somme de 500 € au compte 024 en recettes d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Suite à la Commande de Guirlandes dont la dépense n'était pas prévue au Budget primitif 2012. et afin de régler la facture, le Conseil Municipal à 10 voix pour 1 voix contre, décide de prélever la somme de 1000 € sur le compte 2147 matériel et outillage et de porter cette somme au compte 2188 autres.

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2011 approuvé par les membres de la Communauté de Communes. Le Conseil municipal en prend note. Le rapport est à la disposition du public en Mairie.

RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

M. PENVERN présente le rapport d'activités 2011 approuvé par le conseil syndical en date du 27 juin 2012. Le Conseil municipal en prend note. Le rapport est à la disposition du public en Mairie.

UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT PAR L'USTFVM

L'USTFVM demande l'autorisation d'utiliser le terrain de BASLY, les mercredis et vendredis de 17 h 30 à 20 h00.

Il est procédé au vote du Conseil municipal

Pour : 6 - Contre : 5 - Abstentions : 1

LOTISSEMENT DES MUTRELLES - Engagement des procédures pour reprises voies et réseaux

Les travaux sont terminés (reste 2 regards à découvrir et à mettre à niveau).

Avant d'engager la procédure de reprise de la voie et des réseaux, il y a lieu de trouver un interlocuteur du lotissement. Après quoi, les formalités pourront être engagées.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 novembre 2012

Avant d'ouvrir la séance, le Président donne la parole à M. YAOUANC, Président de la Communauté de Communes « Cœur de Nacre » qui donne son avis sur l'article paru dans OUEST-FRANCE, concernant l'aire de grands passages pour les gens du voyage. Il regrette l'absence de M. le Vice-président, Georges HAMELIN, responsable de ce dossier. Monsieur YAOUANC explique la genèse de l'accueil des gens du voyage. Des échanges ont lieu entre le Président et les conseillers de BASLY sur les localisations possibles pour l'aire de Grands passages. 4 Options de localisations sont évoquées et la localisation 2 située sur le territoire de BASLY à l'intersection de la RD 219 /RD 404 proche du Bourg est très discutée.

Monsieur le Maire de BASLY ouvre la séance

Monsieur le Maire demande à aborder le sujet N° 4 concernant les gens du voyage.

Accord à l'unanimité.

GENS DU VOYAGE – AIRE DE GRANDS PASSAGES

Après avoir pris connaissance par la presse que l'aire de grands passages serait située sur un terrain de la Commune de BASLY, à l'angle du carrefour de la RD 219 et RD 404. Le Conseil Municipal précise qu'il n'a pas été consulté et n'a donc pas pu donner son avis.

Vu les divers renseignements obtenus ;

Vu l'exposé du Président de la Communauté de Communes « CŒUR DE NACRE »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité refusent la localisation située sur la commune de BASLY (angle du carrefour RD 219/RD404) désignée sur certains plans par localisation 2.

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA CANTINE

Les modules sont en place. Les travaux intérieurs (électricité – Placoplatre) sont en cours. Le branchement électrique sera fait le 21 décembre. Travaux extérieurs fin décembre.

Le Conseil municipal est favorable à la suppression de l'habillage bois, sous réserve de l'accord de l'ABF. La cantine devrait être opérationnelle pour la rentrée début janvier.

MODIFICATIONS STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNE « CŒUR DE NACRE »

Monsieur le Maire donne lecture des modifications des statuts de la Communauté de Communes « Cœur de Nacre ». Statuts refondus en collaboration avec les services de la Préfecture, avec de nouvelles compétences et des compétences renforcées.

Rappel

Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes est assurée tous les mardis et les jours fériés.

Les poubelles ou sacs ne doivent pas être mis sur le trottoir avant 19h00 la veille du ramassage. Avant cette heure, cela est considéré comme dépôt sauvage. Les personnes pourront être verbalisées. Les récipients doivent être enlevés au plus tard le soir de la collecte.

Les personnes qui ne désirent pas recevoir de publicités dans leurs boîtes aux lettres doivent l'indiquer avec la mention : « pas de pub ou stop pub ». En aucun cas, les pubs ne doivent être déposées sur les boîtes aux lettres ou cixes ou jetées sur la voie publique.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 22 novembre 2012 (suite)

Compétences obligatoires : Aménagement de l'espace, Développement économique, Tourisme.

Compétences optionnelles : Protection et mise en valeur de l'environnement - Politique du logement et du cadre de vie – Création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire – Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par délibération en date du 25 septembre 2012 le conseil Communautaire a adopté à l'unanimité les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité. CONTRE la modification des statuts.

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Qu'en application de l'article 49 de la loi n°84-5 3 du 26 janvier 1984 récemment modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux de promotion pour chaque grade d'avancement à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il propose donc de fixer, au regard des circonstances locales, grade par grade, le ratio promu / promouvables à compter de l'année 2012, le nombre de promouvables représentant l'effectif des fonctionnaires du grade considéré remplissant les conditions d'avancement de grade.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 23 octobre 2012.

Dans ces conditions, le taux de promotion de chaque grade figurant au tableau d'avancement de grade de la Collectivité pourrait être fixé de la façon suivante :

CATEGORIE :		
FILIERES	GRADE D'AVANCEMENT	RATIOS
Technique	Adjoint Technique 1 ^{ère} Classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De retenir le tableau des taux de promotion tel que défini ci-dessus.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Remerciement

Je remercie les journalistes Mme Laurence LECOUTURIER de Ouest-France et M. Jean-Yves GRALL de Liberté et de la Renaissance pour leurs collaborations à ce bulletin.

Michel LEGRAND



L'EQUIPE MUNICIPALE

VOUS SOUHAITE

UNE BONNE ANNEE 2013

Point P

Matériaux – Bricolage
Carrelage – Sanitaires

Route de Caen
14470 COURSEULLES S/MER
Tél. : **02.31.36.10.10**

Electricité – Chauffage
Alarme et Protection

Daniel BOULAY

Mail : **danielboulay@wanadoo.fr**
294 Grande Rue
14880 HERMANVILLE S/MER
Tél. : **02.31.97.28.01 / 06.07.30.12.47**
Fax : **02.31.96.74.87**

Jouvence Image

Restauration numérique complexe
(images anciennes)
Echantillonnage et masterisation audio
(vinyls et cassettes)
Récupération de données numériques
(CD, DVD, Cartes mémoire, clés USB)
24 Rue du Canada
14610 BASLY
Tél. : **09.61.33.06.41**

BURES FLEURS

9 rue Maréchal Foch
14750 St Aubin-sur Mer
Tél. : **02.31.97.33.07**
Commandez par ☎ et réglez CB

MICHALCIK

Menuiserie ALU – PVC
Rénovation ou neuf
Atelier et exposition permanente
Internet: **www.michalcik.fr**
Z.I La Fossette Route de Caen
14440 DOUVRES LA DELIVRANDE
Tél. : **02.31.36.21.21**
Fax : **02.31.36.21.26**

Entreprise Générale de Peinture

LEROY Peinture

Revêtements Sols & Murs
Ravalement-Traitement de Toitures
Décoration Intérieure

33 Rue des Aubépines
14610 BASLY
Tél.: **02.31.80.55.18 / 06.31.37.98.45**

MARTIN Eric

Plomberie – Chauffage - Sanitaire

5 rue du régiment de la Chaudière
14610 BASLY
Tél. : **06.81.32.72.99 / 09.51.10.12.83**
Mail : **eric.martin40@free.fr**

LC Pose

Pose et création cuisines
Salles de bains
Agencement d'intérieur

6 Rue Talbot
14610 BASLY
Tél. : **06.79.28.79.15**

